

Code de conduite des fournisseurs

EQOS prend très au sérieux la question de la conformité et y accorde la plus grande importance. L'intégrité, la sincérité, le respect des lois et le respect envers nos partenaires commerciaux, nos semblables et l'environnement sont à la base de notre activité entrepreneuriale. Afin de préserver ces principes, nos fournisseurs sont contractuellement tenus de les respecter. Le terme "fournisseurs" englobe toutes les personnes physiques ainsi que toutes les entités, quel que soit leur statut juridique, qui fournissent des services et/ou des livraisons pour le compte d'EQOS, indépendamment du type de contrat sous-jacent.

Principe 1: Garantir l'intégrité

EQOS s'attend au respect de toutes les lois, des normes généralement acceptées et une gestion intègre des affaires. EQOS n'accepte aucune participation à des actions répréhensibles.

Règles anti-corruption

En tant que fournisseur d'EQOS, nous n'offrirons, ne promettrons ni n'accorderons aucun avantage à un employé d'EQOS ou à un autre partenaire commercial, ni n'autoriserons l'octroi d'un avantage dans le but d'inciter la personne concernée à exercer sa fonction de manière inappropriée. Cela s'applique également indirectement par l'intermédiaire de tiers (tels que des consultants ou d'autres partenaires commerciaux). Les paiements en espèces ne sont pas non plus acceptés, même s'ils sont modestes et attendus ou habituels.

Conflits d'intérêt

En tant que fournisseur d'EQOS, nous éviterons tout conflit d'intérêts et même toute apparence de conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts, nous en informerons immédiatement EQOS.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous assurons qu'aucun employé d'EQOS n'a de participation dans notre entreprise ou n'est lié d'une quelconque manière à notre entreprise.

Blanchiment, comptabilité et informations financières.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous garantissons que nous menons nos activités de manière légale et que nos fonds proviennent de sources légitimes. Nous tenons à jour une comptabilité complète qui documente avec précision toutes les transactions et dépenses commerciales et qui est conforme aux lois et réglementations en vigueur.

Contrôle des échanges commerciaux

En tant que fournisseur d'EQOS, nous respectons toutes les lois et réglementations régissant l'exportation et l'importation de biens, de produits et de services. De plus, nous prenons en compte toutes les sanctions économiques et commerciales.

Principe 2: Assurer une concurrence loyale

EQOS défend une concurrence loyale. Nous veillons à ce que nos sous-traitants et autres partenaires commerciaux répondent également à nos exigences d'intégrité.

Droit des ententes

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous conformons aux principes de la concurrence équitable. Nous respectons strictement toutes les lois et réglementations sur les ententes et la concurrence, visant à protéger la concurrence contre un comportement déloyal. Nous nous engageons à ne pas conclure d'accords d'exclusivité ou d'autres accords visant à entraver la concurrence.

Promotion de pratiques commerciales exemplaires entre partenaires commerciaux

En tant que fournisseur d'EQOS, nous favorisons des relations à long terme et durables avec nos partenaires commerciaux. Par conséquent, nous ne faisons affaire qu'avec des partenaires commerciaux respectables qui mènent leurs activités de manière légale et dont les ressources proviennent de sources licites. Nous transmettrons ces principes fondamentaux de ce code de conduite à nos fournisseurs et prestataires de services..

Principe 3: Responsabilité envers les personnes et l'environnement

EQOS attend de ses employés, de ses partenaires commerciaux, de la société et de l'environnement qu'ils agissent de manière responsable.

Droits de l'homme, emploi et protection de l'environnement

EQOS lutte contre toute forme d'emploi illégal et d'exploitation des travailleurs. L'emploi illégal compromet le marché du travail et les dispositifs de sécurité sociale de notre communauté. Il met en péril les emplois légaux et fait obstacle à la création de nouveaux emplois. L'exploitation des travailleurs et le travail des enfants sont incompatibles avec nos valeurs éthiques..

En tant que fournisseur d'EQOS, nous respectons et soutenons la protection des droits de l'homme proclamée au niveau international, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Conformément aux lois en vigueur, toutes les formes de discrimination sont rejetées.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous respectons toutes les réglementations en vigueur dans les pays respectifs pour la protection des employés et l'égalité des chances en matière d'emploi. Nous soutenons les principes énoncés dans la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue de faire respecter les normes internationales du travail et sociales, ainsi que de créer des conditions de travail dignes en tant que condition essentielle pour lutter contre la pauvreté et assurer l'égalité des chances pour les travailleurs.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous soutenons la lutte contre l'exploitation du travail des enfants et ne tolérons aucune forme de travail forcé.

Nous nous engageons en tant que fournisseur à rémunérer nos employés au moins selon les dispositions légales applicables en matière de salaire minimum..

Sécurité du travail et protection des employés

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain. Nos travaux sont réalisés de manière à garantir la sécurité des employés sur le lieu de travail.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous évitons toutes les conditions de travail non éthiques ou illégales, telles que le harcèlement, la violence physique et toute forme d'esclavage. Nos employés ne sont pas discriminés en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur idéologie, de leur handicap ou de leur âge. Le droit d'association et les négociations collectives sont assurés, et il est veillé à ce que les salaires, les horaires de travail, les congés et les absences des employés et des sous-traitant(e)s soient conformes à la législation en vigueur.

En tant que fournisseur, nous nous engageons à respecter toutes les dispositions applicables pour la protection de nos employés (par exemple, les règles sur les heures de travail et les pauses, l'octroi de congés, etc.).

Protection de l'environnement

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous efforçons de créer de bonnes conditions de vie pour les générations futures et de montrer l'exemple en matière de protection de l'environnement et du climat. C'est pourquoi nous répondons aux exigences d'une protection de l'environnement durable en travaillant constamment à améliorer notre impact sur l'environnement.

Nous nous engageons à contrôler les impacts environnementaux que nous générons. Selon le principe "éviter - réduire - compenser", en tant qu'entreprise, nous assumons activement notre responsabilité.

Principe 4: Protéger les actifs et les informations.

EQOS gère de manière responsable les actifs et la propriété intellectuelle de l'entreprise. Les dispositions de protection des données doivent être strictement respectées. Les secrets commerciaux sont préservés.

Gestion de la propriété intellectuelle et des actifs matériels

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous engageons à traiter de manière responsable et soigneuse les actifs d'EQOS et à les protéger contre la perte, le vol, l'abus et l'accès par des tiers.

Protection de la vie privée et sécurité de l'information

En tant que fournisseur d'EQOS, nous garantissons la protection de la vie privée, la protection des données personnelles ainsi que la sécurité de toutes les informations commerciales conformément aux exigences légales. Nous n'utiliserons également aucune information de manière illégale pour obtenir des avantages financiers pour nous-mêmes ou pour des tiers. En ce qui concerne la sécurisation technique et organisationnelle des données, en particulier la protection contre l'accès non autorisé et la perte, nous maintenons un niveau approprié qui prend principalement en compte l'état de la technologie et les risques spécifiques.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour protéger et maintenir la confidentialité des données et des informations confidentielles d'EQOS qui nous sont accessibles.

Comportement envers le public, communication

En tant que fournisseur d'EQOS, nous n'émettrons aucune déclaration de presse ou information concernant EQOS sans l'approbation préalable d'EQOS. Cela inclut également les réseaux sociaux.

En tant que fournisseur d'EQOS, nous ne produirons ni n'utiliserons d'images sur lesquelles des personnes portent des uniformes de travail ou des véhicules affichent des logos d'EQOS qu'après l'approbation d'EQOS.

Transmission du code de conduite dans la chaîne d'approvisionnement ; Contrôle du respect des dispositions

En tant que fournisseur, nous transmettrons les attentes formulées dans ce code de conduite à nos partenaires contractuels et les engagerons également à intégrer ce code le long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous vérifierons le respect de ce code de conduite à intervalles réguliers et en fonction des circonstances chez nos partenaires contractuels par des mesures appropriées, et nous accorderons à EQOS le droit de le faire également chez nous.

Coopération et soutien

En raison de diverses réglementations du secteur public, EQOS est tenue de rendre compte de différents domaines, notamment la durabilité et le respect des obligations de diligence. En tant que fournisseur d'EQOS, nous soutiendrons EQOS par toutes les mesures appropriées afin qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations en matière de reporting envers des tiers de manière opportune, complète et véridique.

Questions, signalements d'infractions et événements liés à la sécurité

En tant que fournisseur d'EQOS, nous signalerons rapidement toute infraction aux lois ou règlements, ainsi que toute violation de ce code de conduite, que ce soit chez nous ou chez nos partenaires contractuels ou leurs fournisseurs, en utilisant le système de signalement mis en place (<https://www.bkms-system.net/EQOS>). Si ces infractions impliquent des obligations contractuelles, les personnes de contact spécifiées doivent obligatoirement être informées, et une coopération complète dans l'établissement des faits est requise. Nous nous engageons à signaler immédiatement à EQOS toute attaque contre nos systèmes de communication (par exemple, systèmes informatiques ou réseaux dans le cadre d'attaques cybernétiques telles que le piratage, le phishing, etc.) et/ou - si connu - ceux de nos partenaires contractuels, par courrier électronique au moins, lorsque dans un tel cas, il ne peut être exclu que des données personnelles ou d'autres données d'EQOS ou de ses clients aient été volées, modifiées, supprimées, endommagées ou affectées pour d'autres raisons.

Prévention et minimisation des risques et des infractions ainsi que de leurs conséquences ; obligation de transparence

En tant que fournisseur d'EQOS, nous nous engageons à éviter autant que possible les risques pouvant entraîner une violation des dispositions du droit public et/ou de ce code de conduite, et si ces risques ne peuvent être évités, à les minimiser au mieux par des mesures appropriées.

Nous sommes conscients que les violations des dispositions légales et/ou de ce code de conduite ne sont pas tolérées par EQOS et ne le sont pas non plus de notre part, que ces violations surviennent dans notre domaine d'activité ou chez nos partenaires contractuels. Nous mettrons fin aux violations dès que possible, neutraliserons leurs effets et, si cela n'est pas possible, minimiserons leurs effets de toutes les manières raisonnables.

Nous coopérerons pleinement à l'établissement des faits en cas d'infraction.

Sanctions, prévention et exemption

Nous sommes conscients que des violations des dispositions légales et/ou de ce code de conduite peuvent entraîner des conséquences significatives (telles que la révocation du statut de fournisseur, des amendes ou d'autres sanctions, résiliation immédiate, rupture des relations commerciales, indemnisation, etc.).

Nous prendrons donc des mesures appropriées pour intégrer la prévention des violations dans tous les processus commerciaux pertinents, afin d'éviter au mieux de telles infractions.

En cas d'infraction, nous indemniserons EQOS de tous les dommages et préjudices qui lui sont causés et nous l'aiderons au mieux à établir les faits et à se défendre contre les réclamations, y compris en mettant (gratuitement) à disposition nos propres ressources humaines et/ou des moyens financiers raisonnables.

Par notre signature, nous confirmons que nous nous conformons aux exigences de ce code de conduite pour les fournisseurs. EQOS se réserve le droit de demander des déclarations ou des documents supplémentaires en cas de doute.

Lieu, date

Tampon + Nom du signataire